



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1021

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **NUMÉRO 1021** intitulé :

« Règlement NUMÉRO 1021 concernant la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 1007 »

- a été adopté par le conseil municipal le **8 août 2023**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 9 août 2023.

Marie-Renée Houde, OMA
Greffière